



Le mot du Maire

Frayssinetoises, Frayssinetois,

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une

excellente année 2022

La présence de l'école dans la salle des fêtes et les contraintes sanitaires ne nous permettent pas cette année encore, de nous réunir pour un moment de convivialité pour les traditionnels vœux du Maire.

La Maire
Nadège GOMEZ

Recensement de la population



Le recensement de la population de notre commune, reporté en 2021 doit être réalisé en ce début d'année. Les chiffres du recensement de la population permettent **de connaître les besoins de la population actuelle** et de construire **l'avenir en déterminant notamment la contribution de l'état au budget** des communes.

Sur notre commune le recensement se déroulera pendant un mois **du 20 janvier au 19 février 2022**. Au cours de cette période, Nadine Ségol, **agent recenseur** recruté par la commune, se présentera chez vous afin de vous remettre une lettre d'information et vous proposer les **2 modes de recensement possibles** : papier ou via internet. **Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.**

Le recensement sur internet est très facile et **vos données sont protégées**.

L'agent recenseur vous remettra vos codes de connexion.

En cas de besoin, des ordinateurs sont mis à disposition à la Maison France Services installée dans les locaux de la médiathèque ouverte le mardi et le jeudi de 14h à 18h.

Pour en savoir plus rendez-vous sur [www. le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) ou contactez la mairie.

Etat civil

Du 1er octobre au 31 décembre : **naissances : 0 - mariages : 0 - décès : 2**



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

Réglementation concernant les feux de plein air

L'arrêté préfectoral n°E-2012-183 du 5 juillet 2012 relatif aux conditions d'allumage des feux de plein air dispose que **le brûlage** des déchets issus de l'entretien des parcs et jardins, des ménages et des collectivités **est interdit**. **Cette interdiction concerne tous les déchets** (tonte, taille, etc...) et s'applique en toute période.

Les feux de chantier sont interdits.

Seul le brûlage sur place des bois infestés par des insectes xylophages est autorisé. Les feux réalisés par les agriculteurs, pépiniéristes et exploitants forestiers, dans le cadre de leurs activités professionnelles, **sont interdits du 15 juin au 15 septembre et sont réglementés le reste de l'année**.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie **d'une amende de 450 € maximum**.

Si vos voisins sont **incommodés par les odeurs**, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

De plus, les fumées émises par ces feux peuvent parfois perturber la visibilité des automobilistes et **être la cause d'accidents de la route** lorsqu'elles se propagent sur les voies de circulation.

Les déchets verts **peuvent être déposés à la déchetterie**.

Des solutions alternatives existent :



BROYAGE



COMPOSTAGE



PAILLAGE



Santé communale



Le conseil municipal a été sollicité par une compagnie d'assurance qui propose via la signature d'une **convention Santé Communale**, des tarifs avantageux sur les cotisations de **complémentaire santé** (mutuelle) destinés aux habitants en résidence principale **retraités, travailleurs non salariés et salariés (sous conditions)**.

Afin que les élus estiment l'opportunité de signer ce type de convention, merci à tous ceux qui sont susceptibles d'être intéressés par un complément d'information, **de prendre contact rapidement avec le secrétariat de la mairie**.

Actions et projets

⇒ **ECLAIRAGE PUBLIC** : une partie non négligeable de l'éclairage public vieillissant de notre commune **est en panne** : sur la route de Villefranche, dans la rue de la Fontaine et au plan d'eau notamment. Ces installations devenues **non conformes** en raison de la présence de lampes au mercure, ne peuvent pas être réparées et **devront être remplacées**. L'enfouissement des lignes (incluant celles des télécoms qui utilisent les mêmes poteaux) nous a été proposé par la FDEL mais le **coût très important** des travaux obligerait la commune à les étaler sur plusieurs années laissant ainsi plusieurs zones sans éclairage. Une demande de **remplacement sans enfouissement** est en cours afin que les points essentiels soient remplacés rapidement : route de Villefranche et au plan d'eau.

Adressage

Le travail **d'adressage touche à sa fin** enfin !

Toutes les voies communales ont un nom et **chaque habitation possède maintenant une adresse précise**.

La pose des panneaux a débutée et les plaques de rues seront installées à partir du 10 janvier.

Dans le même temps **une plaque portant le n° de votre habitation** vous sera remise gratuitement (fixations à votre charge car elles diffèrent en fonction du support) par les élus en porte à porte, accompagnée d'un courrier contenant les informations pour sa mise en place, votre nouvelle adresse et les démarches pour la communiquer aux organismes publics et privés.

En cas d'absence au moment de la distribution, la plaque et le courrier seront déposés dans votre boîte aux lettres. En cas d'absence de boîte aux lettres ou si celle-ci est inaccessible ou trop petite, un courrier contenant votre adresse vous sera laissé sur place et vous devrez **venir récupérer la plaque à la mairie** muni de ce courrier.

Si vous désirez d'ores et déjà connaître votre adresse vous pouvez consulter le site <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>, saisissez Frayssinet-le-Gélat dans le moteur de recherche pour accéder à la carte du village. Chaque point vert correspond à une adresse. En cliquant sur le point vert vous obtenez l'emplacement actuel de votre boîte aux lettres (point violet) et/ou de votre habitation (point rouge) et **un point bleu indiquant l'emplacement où vous devez installer le n° et la boîte aux lettres** (entrée de votre propriété en bordure de voie communale ou départementale).



Calendrier des manifestations à venir



En raison du contexte sanitaire, aucune manifestation n'est programmée

Vie associative



Vente de bulbes organisée par l'**Association des Parents d'Elèves**. A partir de la mi-janvier les catalogues et bons de commandes seront disponibles à l'épicerie et Chez Tatou. Livraison des bulbes fin mars.

Bibliothèque / Médiathèque

Mot de l'équipe des bénévoles

2021 fut une fois de plus une année imprévisible. L'équipe des bénévoles de la médiathèque par son engagement envers vous a essayé malgré les contraintes sanitaires, de rester au maximum mobilisée.

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont continué à faire vivre notre médiathèque que cela soit par le prêt à demande ou en venant emprunter des livres directement à la médiathèque. Nous remercions également toutes celles et ceux qui sont venus profiter de notre programmation culturelle (conférence, lecture vivante et exposition).

Le début de l'année 2022 verra la fin des travaux de réaménagement de la médiathèque. Ce sera une période de transition où nous prévoyons au minimum une semaine de fermeture au début du mois de Mars afin de réorganiser les espaces.

A sa réouverture, courant du mois de Mars, vous êtes invités à découvrir ou redécouvrir les lieux et nous faire part de vos impressions. Nous tâcherons de prendre en compte celles-ci.

Nous prévoyons pour 2022 une riche programmation culturelle avec des expositions, des lectures vivantes (enfants et adultes), des animations, des conférences, des projections de films. Nous vous rappelons que toute la programmation est gratuite et nous vous invitons à vous joindre à nous.

Ensemble continuons à faire vivre ce lieu.

Expositions / animations

Du 8 au 31 mars : **exposition** sur la conquête par les femmes de leurs droits
Samedi 19 mars à 15h : **conférence** par Catherine Calas conférencière à l'Université pour tous Cahors Quercy «**D'Olympe de Gouges 1789 à Françoise Giroud première secrétaire d'Etat à la condition féminine en 1974**» .

Atelier « Raconte-moi un tableau » par Clémence Laporte des Ateliers des Arques, pour les petits de 0 à 3 ans (et plus). **Date à planifier**

Retrouvez toutes les infos du réseau des médiathèques de la communauté de communes sur www.cc-cazalssalviac.fr
ou www.facebook.com/mediathequesccs

Suivez les infos de notre village sur le site <https://www.frayssinet-le-gelat.fr/>
et la page facebook **Mairie Frayssinet-Le-Gélat**

Demandez le bulletin par mail en envoyant un message à



4^{ème} trimestre 2021
Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique